# REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU BAS-RHIN ARRONDISSEMENT DE SAVERNE

#### COMMUNE DE WILLGOTTHEIM-WOELLENHEIM

#### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du Lundi 15 mars 2021

Sous la présidence de Mme Claudine HUCKERT, Maire

Date de convocation: 08.03.2021

Conseillers élus : 15 Conseillers en fonction : 15 Conseillers présents : 13

<u>Membres présents</u>: HUCKERT Claudine, CHRIST Fabienne, STERN Laurent, BATT Charlotte, KIEFFER Jean-Luc, LIENHART Éric, KOEBERLE Jean-Marc, WERLER Christine, STERN Marie-Madeleine, LEBERQUIER Fanny, SPOHN Bruno, RUFFENACH Emmanuel, LUTZ Estelle <u>Membres absents excusés</u>: WEISS Thierry (procuration à STERN Laurent), HERRMANN

Charles (procuration à CHRIST Fabienne)

Désignation du secrétaire de séance : STERN Marie-Madeleine

# 1. Adoption du P.V. du 15.02.2021

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal approuve le P.V. à l'unanimité.

# 2. Compte administratif 2020

Election du président de séance (article L. 2121-14 du C.G.C.T.): Monsieur Laurent STERN

Madame la Maire rappelle que le compte administratif est le document qui :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, et non pas seulement depuis la prise de fonction du maire)
- est soumis par l'ordonnateur (le maire), pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

A ce titre, elle informe que 867 écritures comptables ont été exécutées dans l'exercice :

- 592 mandats de paiement (factures, salaires, indemnités, cotisations...)
- 275 titres de recettes (loyers, subventions, dotations, taxes...)

Après présentation du compte administratif et après que Madame la Maire se soit retirée, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2020 avec les résultats suivants :

Dépenses nettes de fonctionnement : 691 073,17€ Recettes nettes de fonctionnement : 872 680,35€ Excédent de fonctionnement : 181 607,18€

Dépenses nettes d'investissement :493 887,40€Recettes nettes d'investissement :645 847,55€Excédent d'investissement :151 960,15€

Résultat de l'exercice : Excédent total de : 333 567,33€

Restes à réaliser (report) : 37 900,00 € en dépenses et 38 400,00 € en recettes

## 3. Compte de gestion 2020

La présidence est redonnée au maire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2020 arrêté par la Trésorerie de Truchtersheim et qui est conforme au compte administratif.

## 4. Affectation des résultats

Sur proposition du maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2020 au budget primitif 2021, ventilés comme suit :

- article 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté) : 169 856,00 €
- article 002 (résultat de fonctionnement reporté) : 369 478,92 €

## 5. Vote des taux de la fiscalité directe locale

Par délibération du 29 juin 2020, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- TH (taxe d'habitation): 10,49%
- TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties) : 11,98%
- TFPNB (taxe foncière sur les propriétés non bâties) : 45,00%

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (13,17%) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 25,15% (soit le taux communal de 2020 de 11,98% + le taux départemental de 2020 de 13,17%).

Il est proposé, suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB, de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :

TFPB: 25,15%TFPNB: 45,00%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve ces taux à l'unanimité.

## 6. <u>Modification des horaires du RPI</u>

La nouvelle répartition des classes au sein du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) à la rentrée 2021/2022, notamment du fait de l'ouverture d'une classe bilingue à Willgottheim, nécessite la modification des horaires des écoles et des aménagements dans les circuits de transport afin que les élèves des 7 villages puissent rejoindre les 3 écoles du RPI.

Une demande de modification des circuits de bus sera adressée à la Région Grand Est.

Horaires des écoles pour la rentrée 2021/2022 :

Willgottheim 8h05-11h30 - 13h35-16h10
Neugartheim-Ittlenheim 8h10-11h45 - 13h40-16h05
Schnersheim 8h05-11h35 - 13h50-16h20

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE ces modifications
- DEMANDE à la Région Grand Est de modifier les circuits de bus existants

Les 2 bus passeront dorénavant par Willgottheim et lors de certaines navettes, aux mêmes horaires. Pour des raisons de place et de sécurité il est proposé de déplacer l'arrêt de bus de la rue Principale sur le parking du gymnase. La municipalité associera les représentants des parents d'élèves à cette réflexion.

## 7. Organisation du marché hebdomadaire

La commission « Animation de la vie sociale et culturelle » a travaillé sur l'organisation d'un marché hebdomadaire qui aura lieu les vendredis de 16h à 19h (de 15h à 18h aussi longtemps qu'un couvre-feu à 18h est en vigueur). Charlotte Batt présente le règlement de ce marché.

A ce jour, les exposants suivants ont confirmé leur présence :

- Chaque semaine : un boulanger, 2 maraîchers, un fromager, 2 viticulteurs en alternance
- Une semaine sur deux : une rôtisserie, une productrice d'accessoires éco-responsables, un producteur de savon et de miel, un traiteur végétarien, une micro-brasserie
- Ponctuellement : un torréfacteur, le Gaveur du Kochersberg

Il manque encore un boucher, un charcutier et/ou un traiteur pour compléter l'équipe.

Le marché se tiendra sur le terrain d'entraînement, à côté du gymnase.

Un affichage par banderoles est prévu prochainement pour annoncer le démarrage de ce marché hebdomadaire le vendredi 9 avril.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la création de ce marché et son règlement.

# 8. Aménagement d'une place et d'un jardin public à vocation culturelle et touristique

Le projet validé lors de la séance précédente pourrait également bénéficier d'une subvention de la Région. Compte tenu de cet élément, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de modifier le plan de financement comme suit :
  - o 20% de subvention départementale au titre du Fonds de Solidarité Communal (FSC)
  - o 30% de subvention étatique au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)
  - o 30% de subvention régionale
  - o 20% d'autofinancement
- SOLLICITE une subvention de la Région Grand Est

#### 9. Modification du PLUi - avis du conseil sur les toits plats

La commission municipale d'urbanisme réunie le 9 mars s'est interrogée sur les constructions à toits plats, actuellement autorisées en zone UB du PLUi approuvé en décembre 2019. Il est précisé que dans le périmètre soumis à l'avis des Architectes des Bâtiments de France (500 m autour du clocher), ceux-ci sont interdits. Pour des raisons d'homogénéité du bâti sur l'ensemble de la commune, de sauvegarde de l'identité visuelle, de préservation de l'entrée de nos villages, d'équité de traitement entre zone ABF et zone non ABF et pour limiter le risque de collectif cubique, la commission propose d'interdire les toits plats sur l'ensemble de la commune

Madame la Maire souhaite que l'ensemble du Conseil puisse s'exprimer sur ce sujet.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal procède au vote : 12 voix en faveur de l'interdiction - 3 voix en faveur de l'autorisation. Il est donc décidé de ne pas autoriser les constructions d'habitations à toits plats dans les zones UB de la commune.

Le Conseil Municipal charge la maire d'introduire ces changements au PLUi en cours de modification.

# 10. <u>Divers</u>

#### Projet salle des fêtes – sélection des architectes :

Parmi les 57 architectes ayant posé leur candidature, le jury s'est réuni le vendredi 19 février pour sélectionner les 3 qui concourront pour notre projet de salle : RHB Architecte à Strasbourg, AL PEPE Architectes à Strasbourg et Aubry et Lieutier à Rosheim.

#### - Travaux de protection contre les coulées d'eau boueuses à Woellenheim :

Les travaux démarreront le 22 mars et se dérouleront en 3 étapes :

- Excavation pour aménagement d'un bassin situé à l'intersection des RD 25 et RD 41. Les agriculteurs de la commune, intéressés par les terres d'excavation, participeront à l'évacuation de la terre.
- Reprise de canalisations amont (augmentation du diamètre de 500 à 800)
- Pose de canalisations en exutoire du bassin pour rejoindre le milieu naturel

Les difficultés à gérer au cours de ce projet sont la traversée des routes, les ouvertures des chaussées et la mise en souterrain de l'éclairage public.

#### Modification du PLUi :

La première modification du PLUi est en cours (modifications mineures, notamment le règlement). Les maires ont été appelés pat la Communauté de Communes à faire remonter les demandes de modification souhaitées.

A Willgottheim-Woellenheim, trois modifications ont été évoquées :

o **Protection du Patrimoine :** La commission municipale d'urbanisme propose d'inscrire dans le PLUi, sur proposition de l'ASMA et en accord avec les propriétaires, des protections du patrimoine bâti remarquable à Woellenheim.

Il s'agit de protection de **type 2** (destruction interdite mais tous types de travaux autorisés à condition que l'aspect général du bâtiment, notamment la façade, soit préservé) ou **type 3** (démolition autorisée mais en cas de reconstruction, le nouveau bâtiment doit s'inscrire dans la volumétrie initiale en respectant l'implantation des bâtiments préexistants).

A Willgottheim, le centre ancien est « protégé » par la présence du clocher classé monument historique puisque toutes les demandes sont soumises à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

- o Toits plats: voir point n° 9
- o **Places de stationnement :** La commission souhaite augmenter le nombre de places de stationnement pour les créations de logement : le PLUi actuel prévoit l'aménagement de 2 places + 0,5 place supplémentaire au-delà de 3 logements. La commission souhaiterait passer à 2,5 places quel que soit le nombre de logements créés.

D'autres sujets seront traités lors de groupes de travail au niveau intercommunal (première réunion le 16 mars). Madame la maire informera ou prendra l'avis du Conseil pour les modifications impactant la commune.

## - Points divers:

- O **Décorations de Pâques :** Madame la maire remercie les bénévoles, accompagnés d'élus de la commune, qui ont préparé les décorations de Pâques pour nos villages, un travail de longue haleine !
- Travaux de mise en propreté : Madame la maire remercie également les agents communaux pour les travaux réalisés pour maintenir la propreté de nos villages : débroussaillage au cimetière, balayage dans la rue Principale et nettoyage des ilots.
- o **Elections départementales et régionales :** tous les conseillers sont réquisitionnés pour la tenue des bureaux de vote les 13 et 20 juin 2021 pour l'élection des conseillers départementaux de la Communauté Européenne d'Alsace et des conseillers régionaux du Grand Est. A noter toutefois que n'importe quel électeur inscrit sur les listes électorales peut être assesseur.
- o **Prochain conseil municipal :** la prochaine réunion aura lieu le lundi 12 avril et aura notamment à l'ordre du jour la validation du budget 2021 et celle d'un compteur de gaz communiquant (présence de RGDS pour ce point).